



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement,
Déchets

Laon, le 6 JUIL. 2010

**Information relative à l'avis tacite de l'autorité environnementale sur une demande
d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement**

Dénomination du projet : Extension d'un atelier bovin à 120 vaches laitières.
Pétitionnaire : GAEC DU VERT BUISSON
Site d'exploitation : 2 rue du Vert Buisson « Courtil Linotte » à LESCHELLES (02170) - parcelles cadastrales n° OA 384 et 385
Communes d'épandage : ESQUEHERIES, LA-NEUVILLE-LES-DORENGT, LESCHELLES et IRON.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 30 avril 2010.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-13 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé favorable depuis le 30 juin 2010.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera joint au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires

Jean-Louis ROUSSEL